



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 21 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 Octobre 2013 conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Adjointes au Maire.
MM. PARODIN, VITALI, MARY, BASTELICA, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. Le MAIRE
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. BASTELICA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire, Mme PERES, MM. BERNARDI, COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Mme PAOLINI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 21 Octobre 2013

Délibération N°2013 / 295

Réalisation d'un boudrome sis lieu dit SUARTELLO.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le comité régional de pétanque a saisi la ville d'AJACCIO afin de disposer d'un boulodrome permettant d'organiser à la fois les concours régionaux et les compétitions officielles.

Actuellement, en moyenne sur l'année, 80 équipes participent à ces événements sportifs qui sont organisés sur les différents emplacements mis à disposition par la ville mais qui nécessitent, à chaque manifestation, la mise en place d'une logistique relativement lourde.

Compte tenu de l'importance de cette pratique à AJACCIO et pour répondre aux besoins du comité régional, la ville propose de créer un boulodrome sur un terrain communal situé au dessus de SUARTELLO sur la commune d'ALATA (cadastré C 888). Ce site est déjà équipé d'un stade de football homologué en 5^{ème} catégorie, de vestiaires, d'un parking éclairé et accueille l'école municipale de VTT. L'idée est de conforter ce pôle sportif.

Ce nouvel équipement qui occupera une parcelle d'une surface approximative de 8 000 m² devra comporter 60 terrains de 15x4 m dont 20 terrains éclairés servant aux demis - finales et finales, un bureau pour les tirages au sort, des sanitaires et un préau permettant l'installation d'une buvette. Il conviendra également de réaliser un parking complémentaire pour permettre l'organisation d'événements sportifs sur l'ensemble des équipements.

Le boulodrome servira la semaine aux entraînements des différents clubs, le weekend pendant 9 mois pour les compétitions officielles et les 3 autres mois pour les concours régionaux.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver le principe de réalisation de cet équipement sur le terrain communal cadastré C 888 à SUARTELLO sur la commune d'ALATA.
- D'autoriser le lancement des procédures administratives au titre de l'urbanisme.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de M. Ange PANTALONI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté des communes,
Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 15 octobre 2013,

APPROUVE

Par 28 voix pour
Et 4 abstentions (Mme Luciani- Mme Guerrini- M.M. Ferrara- Sbraggia-)

- le principe de réalisation d'un boulo-drome sur le terrain communal cadastré C 888 à SUARTELLO sur la commune d'ALATA, tel qu'exposé ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire

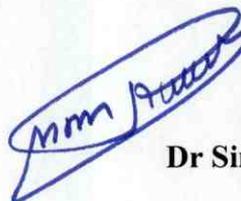
- à lancer les procédures administratives nécessaires au titre de l'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131021-2013_295-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2013